



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 7 mai 2015

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quinze, le 07 mai, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 30/04/2015

ÉTAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

INGRE : M. Christian DUMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Michel MARTIN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE

ORMES : M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Christian BRAUX

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET

MARDIE : M. Christian THOMAS

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Philippe LELOUP , Mme Béatrice BARRUEL

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances des bureaux des 26 mars 2015 et 9 avril 2015.

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances des bureaux des 26 mars 2015 et 9 avril 2015.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Développement économique – Action foncière – Commune de Boigny-sur-Bionne – Parc technologique Orléans-Charbonnière – ZAC n° 2 – Ilot10 – Développement de l'activité du GIE ACCEFIL - Création d'une aire de stationnement - Approbation de la promesse de vente, du cahier des charges de cession de terrain, de ses annexes et de l'acte de vente à passer avec la SARL LE TRIDENT.

Le bureau a :

- décidé de vendre à la SARL LE TRIDENT, ou à toute société de crédit-bail qui se substituerait, un terrain situé sur l'ilot 10 de la ZAC n°2 du parc technologique Orléans-Charbonnière à Boigny-sur-Bionne, d'une surface de 4 603 m² environ, actuellement cadastré section A numéros 1597p, 1599p, 1603p et 1626p, moyennant le prix global et forfaitaire de 110 472 € euros hors taxe assujetti à la TVA sur marge pour un montant de 20 816,21 €, soit un prix de 131 288,21 € TTC, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

- autorisé l'acquéreur à prendre possession des lieux pour démarrer les travaux envisagés dès la signature de la promesse de vente sous réserve de la mise en place d'une caution bancaire garantissant le paiement du prix et acceptation par l'acquéreur du transfert de risques inhérents au bien en cause,

- autorisé le Président à signer la promesse de vente, le cahier des charges de cession de terrain, l'acte de vente correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Lotissement du Clos des Glatignys (allée des Glatignys) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour les ouvrages situés au sein du lotissement du Clos des Glatignys (Allée des Glatignys).

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Orléans - Lotissement des Jardins du Sud - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Orléans pour les ouvrages situés dans le lotissement des Jardins du Sud (rue Paternelle Mauget, allée Couret de Villeneuve, rue de l'Abbé Dubois, impasse Eugène Delaire et place Olivier de Serres).

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.



ASST 03 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Lotissement des Martinières (allée des Griottes) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour les ouvrages situés dans le lotissement des Martinières (allée des Griottes).
- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune de Chécy - Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc - Marché public de maîtrise d'œuvre n° MOE 2013-03 passé avec la SARL INCA - Approbation du dossier d'avant-projet - Fixation du forfait définitif de rémunération - Approbation d'un avenant n° 1.

Le bureau a :

- approuvé le dossier d'avant-projet portant sur l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc à Chécy, pour un montant de 120 430,00 € H.T., soit 144 516,00 € T.T.C.,
- arrêté le montant du forfait définitif de rémunération de ce maître d'œuvre à la somme de 4 891,38 € H.T., soit 5 869,66 € T.T.C, calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre initial,
- approuvé le report en 2015 de la réalisation de la tranche conditionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre,
- approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorisé M. le Président à signer ledit avenant n° 1.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Foncier - Commune d'Orléans - Saisine de l'Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI Foncier Coeur de France) pour le portage foncier d'un bien bâti appartenant à Monsieur Mohamed BOUZELMAD (129 rue des Murlins).

Le bureau a autorisé le Président à solliciter l'établissement public foncier local interdépartemental « foncier Coeur de France » en vue de procéder à l'acquisition du bien immobilier cadastré section AD numéro 94, appartenant à Monsieur Mohamed BOUZELMAD, situé 129 rue des Murlins sur la commune d'Orléans, sur la base de l'avis de France Domaine, ainsi qu'à la prise en charge des frais afférents à cette acquisition.

Fait à Orléans, le 11 MAI 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE
AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.